

■ **Sylla Etter Aminata**, à Genève, exploitation d'un salon de coiffure, etc (FOSC du 14.12.2001, p. 9848). Par jugement du 10.06.2002, le Tribunal de première instance a révoqué le jugement de faillite prononcé le 26.07.2001.
Journal no 6545 du 25.06.2002
(00535744 / CH-660.1.143.997-6)